



Qui doit faire le mur de soutènement

Par **Ameli16**, le **07/09/2019** à **17:03**

Bonjour, nous sommes propriétaires d'une maison avec son terrain depuis 5ans. Nos voisins du dessus ont décédés et leurs enfants nous demandent de construire un mur de soutènement entre nos 2 terrains. Effectivement la terre vient chez nous mais d'après ce que je lit sur d'autres forums c'est aux propriétaires du dessus de faire construire ce mur ? Est ce vrai sachant que nous n'avons jamais touché à la différence de niveau du terrain. Merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **08/09/2019** à **08:59**

Bonjour,rnrnIl y a soit décaissement soit remblaiement.rnrnC'est l'auteur de cette action qui doit construire le mur sur son terrain.

Par **nihilscio**, le **08/09/2019** à **11:18**

Bonjour,rnS'il n'y a eu ni décaissement ni remblaiement, ce qui est présumé sauf preuve contraire, il appartient au propriétaire du terrain du dessus de retenir ses terres. Il y a lieu de chercher à savoir dans quelles conditions les terrains ont été construits.